



** CONTENANT **

GROUPE	4D	INSECTICIDE
--------	----	-------------

Insecticide Sivanto Prime

SOLUTION

Pour la suppression des insectes indiqués dans les cultures fruitières, maraîchères et de grande production.

AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF : Flupyradifurone.....200 g/L

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 31452 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET : 1 à 1 000 litres

Bayer CropScience Inc.
200-160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, Alberta T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1 888 283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro
1 800 334-7577 (24 heures par jour)

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Sensibilisant cutané potentiel. Provoque une irritation des yeux. NE PAS laisser entrer en contact avec les yeux Bien se laver avec de l'eau et du savon après l'utilisation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Ne pas utiliser dans les serres. NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 24 heures dans le cas de l'annélation manuelle des vignes de raisins de table. Pour toutes les autres activités, NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS : Durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation, porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, ainsi que des chaussures et des chaussettes. De plus, porter une protection oculaire (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, l'application pneumatique, le nettoyage et les réparations. Les gants et une protection oculaire ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application. Pour l'application portatif, porter une protection des yeux, de la tête et des voies respiratoires pendant l'application au-dessus de la hauteur de la taille, y compris au-dessus de la.

Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'EPI. Si de telles instructions n'existent pas pour les matériaux lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'EPI séparément du reste de la lessive. Les utilisateurs doivent: Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer leurs vêtements immédiatement si le pesticide s'est infiltré dessous. Se laver soigneusement avant d'enfiler des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection personnelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que cela est possible, se laver soigneusement avant d'enfiler des vêtements propres.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1 888 283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

PREMIERS SOINS : Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir

reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES : Toxique pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans la section MODE D'EMPLOI. Toxique pour les abeilles adultes dans les études de laboratoire avec exposition par voie orale. Toutefois, non toxique pour les abeilles par exposition au contact; de plus, les études sur le terrain réalisées avec ce produit n'ont révélé aucun effet sur le développement des colonies d'abeilles mellifères. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats à proximité du site d'application. Durant la période de floraison des cultures et lorsque des mauvaises herbes en fleurs sont présentes, l'application peut être faite seulement tôt le matin et le soir lorsque la plupart des abeilles ne butinent pas. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter les instructions complètes, *Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion*, sur le site Web de Santé Canada (<http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pubs/pest/fact-fiche/pollinator-protection-pollinisateurs/pratiques-pratiques-fra.php>).

Toxique pour certains arthropodes utiles (ce qui peut inclure des insectes, araignées et acariens prédateurs et parasites). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats comme des haies et des terrains boisés à proximité du site d'application.

Le flupyradifurone est persistant et peut laisser des résidus jusqu'à la saison suivante. Il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant du flupyradifurone aux endroits où ce produit a été appliqué la saison précédente.

Ce produit affiche les propriétés et caractéristiques associées aux produits chimiques détectés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit là où les sols sont perméables, particulièrement lorsque la nappe phréatique est peu profonde, peut contaminer l'eau souterraine.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques,

éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande filtrante végétative entre la zone traitée et la lisière du plan d'eau.

ENTREPOSAGE : Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans un endroit frais et sec et de façon à prévenir la contamination croisée avec d'autres pesticides et engrais et avec la nourriture de consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit verrouillé.

ÉLIMINATION : Contenant recyclable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant : Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Élimination du produit non utilisé ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination du produit non utilisé ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

LIVRET



GROUPE	4D	INSECTICIDE
--------	----	-------------

Insecticide Sivanto Prime

SOLUTION

Pour la suppression des insectes indiqués dans les cultures fruitières, maraîchères et de grande production.

AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF : Flupyradifurone.....200 g/L

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 31452 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET : 1 à 1 000 litres

Bayer CropScience Inc.
200-160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, Alberta T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1 888 283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro
1 800 334-7577 (24 heures par jour)

	Table des matières :	Numéro de section
Renseignements généraux	Avis	1
	Le produit	2
Sécurité et manutention	Précautions, vêtements et équipement protecteurs	3
	Premiers soins et renseignements toxicologiques	4
	Mises en garde environnementales	5
	Entreposage	6
	Élimination	7
Mode d'emploi	Cultures, insectes, doses et méthodes d'application	8
	Restrictions d'emploi et limitations	9
	Instructions de mélange	10
	Cultures de rotation	11
	Délais d'attente avant la récolte	12
	Recommandations sur la gestion de la résistance	13

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 – Avis

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Section 2 – Le produit

L'insecticide Sivanto Prime vise à supprimer les insectes nuisibles dans de nombreuses cultures maraîchères, fruitières et de grande production. L'insecticide Sivanto Prime est un insecticide à large spectre systémique à translocation acropète, c'est-à-dire qui se déplace des racines vers le feuillage dans le cas des applications au sol. Dans le cas des applications foliaires, l'insecticide Sivanto Prime se déplace de manière translaminaire, c'est-à-dire à travers le tissu foliaire, et permet alors de supprimer les insectes sur le dessous des feuilles. L'insecticide Sivanto Prime est facilement absorbé par le tissu foliaire et est considéré comme étant résistant au lessivage par la pluie dans l'heure suivant l'assèchement du produit pulvérisé. L'insecticide Sivanto Prime peut être appliqué avec de l'équipement de pulvérisation pneumatique, aérien et terrestre.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 3 – Précautions, vêtements et équipement protecteurs

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Sensibilisant cutané potentiel. Provoque une irritation des yeux. **NE PAS** laisser entrer en contact avec les yeux.

Bien se laver avec de l'eau et du savon après l'utilisation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau.

Ne pas utiliser dans les serres.

NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 24 heures dans le cas de l'annélation manuelle des vignes de raisins de table. Pour toutes les autres activités, **NE PAS** retourner ni permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS :

Durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation, porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, ainsi que des chaussures et des chaussettes. De plus, porter une protection oculaire (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, l'application pneumatique, le nettoyage et les réparations. Les gants et une protection oculaire ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application. Pour l'application portatif, porter une protection des yeux, de la tête et des voies respiratoires pendant l'application au-dessus de la hauteur de la taille, y compris au-dessus de la tête.

Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'EPI. Si de telles instructions n'existent pas pour les matériaux lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'EPI séparément du reste de la lessive.

Les utilisateurs doivent :

- Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.
- Retirer leurs vêtements immédiatement si le pesticide s'est infiltré dessous. Se laver soigneusement avant d'enfiler des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection personnelle immédiatement après avoir manipulé ce produit.
- Laver l'extérieur des gants avant de les retirer.
- Dès que cela est possible, se laver soigneusement avant d'enfiler des vêtements propres.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1 888 283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

Section 4 – Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion	<ul style="list-style-type: none">• Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
--------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. • Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec les yeux	<ul style="list-style-type: none"> • Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. • Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements	<ul style="list-style-type: none"> • Enlever tous les vêtements contaminés. • Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. • Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacer la personne vers une source d'air frais. • Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. • Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

Section 5 – MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans la section MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les abeilles adultes dans les études de laboratoire avec exposition par voie orale. Toutefois, non toxique pour les abeilles par exposition au contact; de plus, les études sur le terrain réalisées avec ce produit n'ont révélé aucun effet sur le développement des colonies d'abeilles mellifères. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats à proximité du site d'application. Durant la période de floraison des cultures et lorsque des mauvaises herbes en fleurs sont présentes, l'application peut être faite seulement tôt le matin et le soir lorsque la plupart des abeilles ne butinent pas. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter les instructions complètes, *Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion*, sur le site Web de Santé Canada (<http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pubs/pest/fact-fiche/pollinator-protection-pollinisateurs/pratiques-pratiques->

[fra.php](#)).

Toxique pour certains arthropodes utiles (ce qui peut inclure des insectes, araignées et acariens prédateurs et parasites). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats comme des haies et des terrains boisés à proximité du site d'application.

Le flupyradifurone est persistant et peut laisser des résidus jusqu'à la saison suivante. Il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant du flupyradifurone aux endroits où ce produit a été appliqué la saison précédente.

Ce produit affiche les propriétés et caractéristiques associées aux produits chimiques détectés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit là où les sols sont perméables, particulièrement lorsque la nappe phréatique est peu profonde, peut contaminer l'eau souterraine.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande filtrante végétative entre la zone traitée et la lisière du plan d'eau.

Section 6 – Entreposage

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans un endroit frais et sec et de façon à prévenir la contamination croisée avec d'autres pesticides et engrais et avec la nourriture de consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit verrouillé.

Section 7 – Élimination

Contenant recyclable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du produit non utilisé ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination du produit non utilisé ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer des ravageurs aquatiques.

NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

Section 8 – Cultures, insectes, doses et méthodes d'application

SOUS-GROUPE DE CULTURES 1B

Légumes-racines et légumes-tubercules – légumes-racines (sauf la betterave à sucre) : betterave potagère, bardane comestible, carotte, céleri-rave, cerfeuil tubéreux, chicorée, ginseng, raifort, persil à grosse racine, panais, radis, daïkon, rutabaga, salsifis, scorsonère, scolyme, chervis, navet.

Application foliaire	
Insectes supprimés	Dose d'application mL/ha
Pucerons Cicadelles	500 à 750
Aleurodes	750 à 1 000
Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours Les feuilles de ces cultures ne doivent pas être utilisées pour nourrir le bétail ni aux fins de consommation humaine. Intervalle minimum entre les applications : 10 jours Volumes de pulvérisation minimums : 100 L/ha (épandage terrestre); 20 L/ha (épandage aérien) Maximum d'insecticide Sivanto Prime permis par saison de croissance : 2 000 mL/ha Note sur l'application foliaire : Faire une pulvérisation foliaire dirigée en s'assurant d'une couverture complète.	

SOUS-GROUPE DE CULTURES 1C

Légumes-racines et légumes-tubercules – légumes-tubercules et légumes-cormes :
marante, crosne du Japon, topinambour, canna comestible, souchet comestible, taro,
pommes de terre, patate douce, igname.

Application foliaire	
Insectes supprimés	Dose d'application mL/ha
Pucerons Cicadelles	500 à 750
Aleurodes Doryphore de la pomme de terre	750 à 1 000
<p>Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours</p> <p>Les feuilles de ces cultures ne doivent pas être utilisées pour nourrir le bétail ni aux fins de consommation humaine.</p> <p>Intervalle minimum entre les applications : 10 jours</p> <p>Volumes de pulvérisation minimums : 100 L/ha (épandage terrestre); 20 L/ha (épandage aérien)</p> <p>Maximum d'insecticide Sivanto Prime permis par saison de croissance: 2 000 mL/ha</p> <p>Note sur l'application foliaire : Faire une pulvérisation foliaire dirigée en s'assurant d'une couverture complète.</p>	

GROUPE DE CULTURES 4-13

Légumes-feuilles : amarante tricolore, amarante (feuille), roquette, aster des Indes, bident poilu, rapini, brocoli chinois, moutarde d'Abyssinie, chou à grosses côtes, caya blanc, cham-chwi, cham-na-mul, cerfeuil (feuille fraîche), chou pak-choï, chipilin, chrysanthème des jardins, coriandre (feuille fraîche), chou cavalier, mâche, cosmos, cresson alénois, cresson de terre, pissenlit (feuille), dang-gwi, aneth (feuille fraîche), oseille, dol-nam-mul, ebolo, endive, scarole, grassé, foo yip, chénopode Bon-Henri, chou à faucher, chénopode de Berlandier, jute (feuille), chou frisé, laitue amère, laitue pommée, laitue frisée, maca, mizuna, moutarde (feuille), arroche, persil (feuille fraîche), plantain lancéolé, primevère des jardins, pourpier potager, pourpier d'hiver, radicchio, radis (feuille), colza (feuille), roquette sauvage, bourse-à-pasteur, épinard, baselle, épinard de Nouvelle-Zélande, chénopode géant, bette à carde, calalou, navet (feuille), herbe-le-rail, cresson de fontaine.

Application foliaire	
Insectes supprimés	Dose d'application mL/ha
Pucerons	500 à 750
Aleurodes	750 à 1 000
Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 1 jour Intervalle minimum entre les applications : 7 jours Volumes de pulvérisation minimums : 100 L/ha (épandage terrestre) Maximum d'insecticide Sivanto Prime permis par saison de croissance : 2 000 mL/ha Note sur l'application foliaire : Faire une pulvérisation foliaire dirigée en s'assurant d'une couverture complète.	

GROUPE DE CULTURES 22B

Légumes-pétiotes : cardon, céleri, céleri chinois, pétasite du Japon, rhubarbe, udo, zuiki.

Application foliaire	
Insectes supprimés	Dose d'application mL/ha
Pucerons	500 à 750
Aleurodes	750 à 1 000
Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 1 jour Intervalle minimum entre les applications : 7 jours Volumes de pulvérisation minimums : 100 L/ha (épandage terrestre) Maximum d'insecticide Sivanto Prime permis par saison de croissance : 2 000 mL/ha Note sur l'application foliaire : Faire une pulvérisation foliaire dirigée en s'assurant d'une couverture complète.	

GROUPE DE CULTURES 5-13

Légumes-tiges et légumes-fleurs du genre *Brassica* : brocoli, chou de Bruxelles, chou pommé, chou pé-tsaï, chou-fleur.

Application foliaire	
Insectes supprimés	Dose d'application mL/ha
Pucerons	500 à 750
Aleurodes	750 à 1 000
Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 1 jour Intervalle minimum entre les applications : 7 jours Volumes de pulvérisation minimums : 100 L/ha (épandage terrestre) Maximum d'insecticide Sivanto Prime permis par saison de croissance : 2 000 mL/ha Note sur l'application foliaire : Faire une pulvérisation foliaire dirigée en s'assurant d'une couverture complète.	

GROUPE DE CULTURES 6

Graines et gousses de légumineuses : lupin (y compris le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux), haricot (y compris le haricot de grande culture, le haricot commun, le haricot de Lima, le petit haricot blanc, le haricot pinto, le haricot d'Espagne, le haricot vert, le haricot téparé et le haricot jaune, dolique (y compris y compris l'adzuki, le dolique asperge, le dolique à œil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le pois zombi et le haricot mungo noir), gourgane, pois chiche, guar, pois sabre, dolique d'Égypte, lentille, pois (y compris le pois nain, le pois à gousse comestible, le petit pois anglais, le pois des champs, le petit pois de jardin, le petit pois vert, le pois mange-tout et le pois sugar snap), pois cajan sec, soja (y compris les graines immatures), pois sabre.

Application foliaire	
Insectes supprimés	Dose d'application mL/ha
Pucerons Cicadelles	500 à 750
Aleurodes	750 à 1 000
Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours - Fourrage, feuilles, plants, gousses, fauche pour le foin, ou graines (fraîches ou sèches, sauf les graines de soja sèches); 21 jours – graines de soja sèches. Intervalle minimum entre les applications : 10 jours Volumes de pulvérisation minimums : 100 L/ha (épandage terrestre); 20 L/ha (épandage aérien) Maximum d'insecticide Sivanto Prime permis par saison de croissance : 2 000 mL/ha	

Note sur l'application foliaire : Faire une pulvérisation foliaire dirigée en s'assurant d'une couverture complète.

GROUPE DE CULTURES 8-09

Légumes-fruits : aubergine, aubergine d'Afrique, fausse aubergine, aubergine écarlate, morelle scabre, baie de Goji, cerise de terre, bicolore, okra, pépino, poivron, piment autre que poivron, morelle réfléchie, tomate, tomate groseille, et cultivars, variétés et/ou hybrides de ces denrées.

Application foliaire	
Insectes supprimés	Dose d'application mL/ha
Pucerons Cicadelles	500 à 750
Aleurodes Doryphore de la pomme de terre	750 à 1 000
Restrictions en matière d'application foliaire : Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 1 jour Intervalle minimum entre les applications : 7 jours Volumes de pulvérisation minimums : 100 L/ha (épandage terrestre) Maximum d'insecticide Sivanto Prime permis par saison de croissance, quelle que soit la technique d'épandage : 2 000 mL/ha Note sur l'application foliaire : Faire une pulvérisation foliaire dirigée en s'assurant d'une couverture complète.	
Application au sol	
Insectes supprimés	Dose d'application mL/10 000 plants
Pucerons Aleurodes	750 à 1 000
Restrictions en matière d'application au sol : Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 45 jours Maximum d'insecticide Sivanto Prime permis par saison de croissance, quelle que soit la technique d'épandage : 2 000 mL/ha Ne pas appliquer l'insecticide Sivanto Prime après un épandage au sol/sur le sillon ou un traitement des semences avec un insecticide du groupe 4D. Notes sur l'application au sol : la densité de plants par hectare ne peut excéder 26 650 lorsque la dose d'application utilisée est de 750 mL/10 000 plants, ou 20 000 plants par hectare lorsque la dose d'application utilisée est de 1 000 mL/10 000 plants.	

L'application doit être faite avec suffisamment d'eau pour assurer une infiltration jusqu'aux racines.

NE PAS appliquer ce produit avec quelque type de système d'irrigation que ce soit.

Appliquer la dose prescrite en utilisant la méthode suivante :

1. Chimigation dans la zone des racines avec un système de goutte-à-goutte à faible pression, un système de ruissellement, un micro-asperseur ou l'équivalent. NE PAS appliquer ce produit avec quelque type de système d'irrigation que ce soit.
2. Injection sous la future ligne de semis, avant le semis. Injecter l'insecticide Sivanto Prime à 7-10 cm sous la ligne de semis.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Bayer CropScience Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Bayer CropScience Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

TOMATE, AUBERGINE :

Application sur le sillon	
Insectes supprimés	Dose d'application
Doryphore de la pomme de terre	2 000 mL/ha [valeur basée sur une dose de 20 mL/100 m de rang simple à 1 m de distance OU 30 mL/100 m de rang double à 1,5 m de distance (remarque : chaque rang double consiste en deux rangs simples traités avec 15 mL/100 m de rang simple)]
<p>Restrictions en matière d'application sur le sillon :</p> <p>Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 45 jours</p> <p>Maximum d'insecticide Sivanto Prime permis par saison de croissance, quelle que soit la technique d'épandage : 2 000 mL/ha</p> <p>Ne pas appliquer l'insecticide Sivanto Prime après un épandage au sol/sur le sillon ou un traitement des semences avec un insecticide du groupe 4D.</p> <p>Notes sur l'application sur le sillon :</p> <p>Appliquer sous forme d'application sur le sillon au moment de la transplantation. L'application doit être faite avec suffisamment d'eau pour assurer une infiltration jusqu'aux racines.</p>	

GROUPE DE CULTURES 9

Cucurbitacées : courge creuse, pastèque à confire, concombre, concombre des Antilles, gourde comestible (y compris la gourde hyotan, la courge-bouteille, la gourde hechima et l'okra chinois), momordique (y compris la pomme de merveille, la margose amère et la margose à piquants), melon véritable* (y compris le cantaloup, le melon ananas, le melon brodé, le melon de Perse, le melon serpent, ainsi que les melons Casaba, Crenshaw, Golden pershaw, Honey ball, Mango, Honeydew et Santa Claus), citrouille, courge d'été (y compris la courge à cou tors, le pâtisson, la courge à cou droit, la courge à moelle et la courgette), courge d'hiver (y compris la courge musquée, la courge hubbard, *C. mixta*, *C. pepo*, la courge poivrée et la courge spaghetti), pastèque.

*application au sol seulement – se référer aux directives d'utilisation ci-dessous

Application foliaire	
Insectes supprimés	Dose d'application mL/ha
Pucerons Cicadelles	500 à 750
Aleurodes	750 à 1 000
<p>Restrictions en matière d'application foliaire :</p> <p>Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 1 jour</p> <p>Intervalle minimum entre les applications : 7 jours</p> <p>Volumes de pulvérisation minimums : 100 L/ha (épandage terrestre)</p> <p>Maximum d'insecticide Sivanto Prime permis par saison de croissance, quelle que soit la technique d'épandage : 2 000 mL/ha</p> <p>Note sur l'application foliaire : Faire une pulvérisation foliaire dirigée en s'assurant d'une couverture complète.</p> <p>Réaction de la culture à l'application foliaire/phytotoxicité : certaines variétés de melon véritable ont affiché une sensibilité à l'application foliaire de l'insecticide Sivanto Prime, donnant lieu à une nécrose des feuilles importante. Ne pas faire d'applications foliaires de l'insecticide Sivanto Prime sur le melon véritable.</p>	
Application au sol	
Insectes supprimés	Dose d'application mL/10 000 plants
Pucerons Cicadelles Aleurodes	750 à 1 000
<p>Restrictions en matière d'application au sol :</p> <p>Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 21 jours</p> <p>Maximum d'insecticide Sivanto Prime permis par saison de croissance, quelle que soit la technique d'épandage : 2 000 mL/ha</p>	

Ne pas appliquer l'insecticide Sivanto Prime après un épandage au sol/sur le sillon ou un traitement des semences avec un insecticide du groupe 4D.

Notes sur l'application au sol : la densité de plants par hectare ne peut excéder 26 650 lorsque la dose d'application utilisée est de 750 mL/10 000 plants, ou 20 000 plants par hectare lorsque la dose d'application utilisée est de 1 000 mL/10 000 plants.

L'application doit être faite avec suffisamment d'eau pour assurer une infiltration jusqu'aux racines.

Appliquer la dose prescrite en utilisant la méthode suivante :

1. Chimigation dans la zone des racines avec un système de goutte-à-goutte à faible pression, un système de ruissellement, un micro-asperseur ou l'équivalent. NE PAS appliquer ce produit avec quelque type de système d'irrigation que ce soit.
2. Injection sous la future ligne de semis, avant le semis. Injecter l'insecticide Sivanto Prime à 7-10 cm sous la ligne de semis.

GROUPE DE CULTURES 11-09

Fruits à pépins : pomme, azérole, pommette, cenelle, nèfle, poire, poire asiatique, coing, coing de Chine, coing du Japon, tejojote, et cultivars, variétés et/ou hybrides de ces denrées.

Application foliaire	
Insectes supprimés	Dose d'application mL/ha
Pucerons (sauf le puceron lanigère du pommier) Cicadelles	500 à 750
Psylle du poirier (répression) Cochenille de San José Cochenille virgule du pommier	750 à 1 000 + huile horticole *
Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 14 jours Intervalle minimum entre les applications : 10 jours Volumes de pulvérisation minimums : 100 L/ha (épandage terrestre) Maximum d'insecticide Sivanto Prime permis par saison de croissance : 2 000 mL/ha Note sur l'application foliaire : Faire une pulvérisation foliaire dirigée en s'assurant d'une couverture complète. Huile horticole : Appliquer à raison de 0,25 % vol/vol.	
* Note : Lorsque l'huile est mélangée à Sivanto Prime, qu'elle est utilisée seule ou que d'autres produits sont utilisés en traitements séquentiels, certaines variétés de poires peuvent subir des dommages, en particulier les poires d'Anjou, ainsi que d'autres variétés sensibles. Lorsqu'une huile est utilisée comme adjuvant, les sections Mode d'emploi et Précautions sur les étiquettes, ainsi que les précautions énoncées sur les Guides de pulvérisation officiels, doivent être suivies à la lettre. Certaines conditions, notamment l'épandage à des températures susceptibles de dépasser 30°C dans les 24 heures suivant l'application, peuvent causer des dommages aux fruits après l'utilisation d'huile. Ne pas faire d'épandages d'huile mélangée à Sivanto Prime lorsque les conditions favorisent le ruissellement.	

GROUPE DE CULTURES 12-09

Fruits à noyau : Abricot, abricot du Japon, cerise (tardive, de Nankin, douce, acide), nectarine, pêche, prune, prune (d'Amérique, maritime, noire du Canada, myrobolan, chickasaw, de Damas, japonaise, Klamath, à pruneaux), prucot, prunelle, et cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.

Application foliaire	
Insectes supprimés	Dose d'application mL/ha
Pucerons	500 à 750
Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 14 jours Intervalle minimum entre les applications : 10 jours Volumes de pulvérisation minimums : 100 L/ha (épandage terrestre) Maximum d'insecticide Sivanto Prime permis par saison de croissance : 2 000 mL/ha Note sur l'application foliaire : Faire une pulvérisation foliaire dirigée en s'assurant d'une couverture complète.	

SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07A

Mûres et framboises : Mûre (*rubus eubatus*, y compris les nombreux cultivars, variétés et/ou hybrides connus en anglais SOUS des noms tels que Andean blackberry, arctic blackberry, bingleberry, black satin berry, boysenberry, brombeere, California blackberry, Chesterberry, Cherokee blackberry, Cheyenne blackberry, common blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, evergreen blackberry, Himalayaberry, hullberry, lavacaberry, loganberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, mora, mures deronce, nectarberry, Northern dewberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry, Southern dewberry, tayberry, youngberry et zarzamora); mûre de Logan; framboise, noire et rouge; framboise sauvage; cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.

Application foliaire	
Insectes supprimés	Dose d'application mL/ha
Pucerons	500 à 750
Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 0 jours Intervalle minimum entre les applications : 7 jours Volumes de pulvérisation minimums : 100 L/ha (épandage terrestre) Maximum d'insecticide Sivanto Prime permis par saison de croissance : 2 000 mL/ha Note sur l'application foliaire : Faire une pulvérisation foliaire dirigée en s'assurant d'une couverture complète.	

SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07B

Petits fruits – petits fruits des genres Ribe, Sambucus et Vaccinium (sauf le pimbina) : aronie, bleuet en corymbe, bleuet nain, gabelle odorante, goyave du Chili, cassis noir, gabelle rouge, baie de sureau, baie d'épine-vinette commune, groseille à maquereau, camerise, baie de gaylussaquier, casseille, amélanche, airelle rouge, gabelle indigène, baie de salal, argouse.

Application foliaire	
Insectes supprimés	Dose d'application mL/ha
Pucerons	500 à 750
Mouche du bleuet	750 à 1 000
Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 3 jours Intervalle minimum entre les applications : 7 jours Volumes de pulvérisation minimums : 100 L/ha (épandage terrestre) Maximum d'insecticide Sivanto Prime permis par saison de croissance : 2 000 mL/ha Note sur l'application foliaire : Faire une pulvérisation foliaire dirigée en s'assurant d'une couverture complète.	

SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07F

Petits fruits de plantes grimpantes, sauf le kiwi : raisin de vigne de l'Amour, groseille à maquereau, raisin, kiwi de Sibérie, fruit de passiflore purpurine, fruit de schizandre.

Application foliaire	
Insectes supprimés	Dose d'application mL/ha
Cicadelles	500 à 750
<p>Restrictions en matière d'application foliaire :</p> <p>Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 0 jour</p> <p>Intervalle minimum entre les applications : 10 jours</p> <p>Volumes de pulvérisation minimums : 100 L/ha (épandage terrestre)</p> <p>Maximum d'insecticide Sivanto Prime permis par saison de croissance, quelle que soit la technique d'épandage : 2 000 mL/ha</p> <p>Note sur l'application foliaire : Faire une pulvérisation foliaire dirigée en s'assurant d'une couverture complète.</p> <p>NE PAS permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées durant le DS de 24 heures dans le cas de l'annélation manuelle des vignes de raisins de table.</p>	
Application au sol	
Insectes supprimés	Dose d'application mL/ha
Cicadelles	1 500 à 2 000
<p>Restrictions en matière d'application au sol :</p> <p>Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 30 jours</p> <p>Maximum d'insecticide Sivanto Prime permis par saison de croissance, quelle que soit la technique d'épandage : 2 000 mL/ha</p> <p>Ne pas appliquer l'insecticide Sivanto Prime après un épandage au sol/sur le sillon ou un traitement des semences avec un insecticide du groupe 4D.</p> <p>Notes sur l'application au sol : L'application doit être faite avec suffisamment d'eau pour assurer une infiltration jusqu'aux racines.</p> <p>Appliquer la dose prescrite en utilisant la méthode suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">• Chimigation dans la zone des racines avec un système de goutte-à-goutte à faible pression, un système de ruissellement, un micro-asperseur ou l'équivalent. NE PAS appliquer ce produit avec quelque type de système d'irrigation que ce soit.	

SOUS-GROUPE DES CULTURES 13-07G

Petits fruits de plantes naines (sauf la canneberge et le bleuet nain) : raisin d'ours, myrtille, chicouté, airelle rouge, fruit de kunzea, pain de perdrix, fraise.

Application foliaire	
Insectes supprimés	Dose d'application mL/ha
Pucerons	500 à 750
Mouche du bleuét	750 à 1 000
Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 0 jour Intervalle minimum entre les applications : 10 jours Volumes de pulvérisation minimums : 100 L/ha (épandage terrestre) Maximum d'insecticide Sivanto Prime permis par saison de croissance : 2 000 mL/ha Note sur l'application foliaire : Faire une pulvérisation foliaire dirigée en s'assurant d'une couverture complète.	

GROUPE DE CULTURES 14-11

Noix : amandier, hêtre, noyer noir, chêne à gros fruits, noyer cendré, châtaignier, châtaignier de chinquapin, noyer commun, ginkgo, noisetier, noyer du Japon, caryer, marronnier du Japon, araucaria du Chili, pacanier, pin pignon du Colorado, xanthoceras à feuilles de sorbier.

Application foliaire	
Insectes supprimés	Dose d'application mL/ha
Pucerons	500 à 750
Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours Intervalle minimum entre les applications : 14 jours Volumes de pulvérisation minimums : 100 L/ha (épandage terrestre) Maximum d'insecticide Sivanto Prime permis par saison de croissance : 2 000 mL/ha Note sur l'application foliaire : Faire une pulvérisation foliaire dirigée en s'assurant d'une couverture complète.	

MAÏS (de grande culture, sucré, à éclater, de semence)

Application foliaire	
Insectes supprimés	Dose d'application mL/ha
Pucerons	500 à 750
<p>Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours – maïs sucré, fourrage, ensilage, fauchage pour le foin</p> <p>Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 21 jours – grains, épis débarrassés des grains</p> <p>Intervalle minimum entre les applications : 7 jours</p> <p>Volumes de pulvérisation minimums : 100 L/ha (épandage terrestre); 20 L/ha (épandage aérien)</p> <p>Maximum d'insecticide Sivanto Prime permis par saison de croissance : 2 000 mL/ha</p> <p>Note sur l'application foliaire : Faire une pulvérisation foliaire dirigée en s'assurant d'une couverture complète.</p>	

LUZERNE (production pour le fourrage, l'ensilage et le foin seulement)

Application foliaire	
Insectes supprimés	Dose d'application mL/ha
Pucerons Cicadelles	500 à 750
<p>Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours – fourrage, ensilage, fauchage pour le foin</p> <p>Intervalle minimum entre les applications : 10 jours</p> <p>Volumes de pulvérisation minimums : 100 L/ha (épandage terrestre)</p> <p>Maximum d'insecticide Sivanto Prime permis par saison de croissance : 2 000 mL/ha</p> <p>Note sur l'application foliaire : Faire une pulvérisation foliaire dirigée en s'assurant d'une couverture complète.</p>	

ARACHIDE

Application foliaire	
Insectes supprimés	Dose d'application mL/ha
Pucerons Cicadelles	500 à 750
Aleurodes	750 à 1 000
Délai d'attente avant la récolte (DAAR) pour les arachides immatures, les plants verts ou le fauchage pour le foin et le battage des arachides sèches : 7 jours Intervalle minimum entre les applications : 10 jours Volumes de pulvérisation minimums : 100 L/ha (épandage terrestre) Maximum d'insecticide Sivanto Prime permis par saison de croissance : 2 000 mL/ha Note sur l'application foliaire : Faire une pulvérisation foliaire dirigée en s'assurant d'une couverture complète.	

HOUBLON

Application foliaire	
Insectes supprimés	Dose d'application mL/ha
Pucerons Cicadelles	500 à 750
Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 21 jours Volumes de pulvérisation minimums : 100 L/ha (épandage terrestre) Maximum d'insecticide Sivanto Prime permis par saison de croissance : 750 mL/ha Note sur l'application foliaire : Faire une pulvérisation foliaire dirigée en s'assurant d'une couverture complète.	

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Bayer CropScience Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Bayer CropScience Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

ASPERGE :

Application foliaire (après récolte – stade de fougère)	
Insectes supprimés	Dose d'application mL/ha
Pucerons	500 à 750
Intervalle minimum entre les applications : 30 jours	
Volumes de pulvérisation minimums : 100 L/ha (épandage terrestre)	
Maximum d'insecticide Sivanto Prime permis par saison de croissance : 2 000 mL/ha	
Note sur l'application foliaire : Appliquer après la récolte sur les fougères sous forme de pulvérisation foliaire dirigée en s'assurant d'une couverture complète.	

Section 9 – Instructions d'emploi et limitations

Ne pas appliquer l'insecticide Sivanto Prime après un épandage au sol/sur le sillon ou un traitement des semences avec un insecticide du groupe 4D.

Application par pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe doit être à une hauteur maximale de 60 cm au-dessus de la culture ou du sol.

Application par pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser au-dessus des plantes à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs de bordure. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h au point d'application, tel que mesuré à l'extérieur de la zone à traiter du côté du vent.

Application aérienne : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** épandre lorsque la vitesse du vent dépasse les 16 km/h à hauteur de vol au point d'application. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef*, développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Application par chimigation : L'insecticide Sivanto Prime peut être appliqué par chimigation au sol avec un système de goutte-à-goutte à faible pression, un système de ruissellement, un micro-asperseur ou l'équivalent, uniquement sur les cultures l'indiquant à la Section 8 de cette étiquette. **NE PAS** appliquer ce produit avec quelque type de système d'irrigation que ce soit. Ne pas appliquer lorsque la vitesse du vent entraîne une distribution non uniforme et/ou favorise la dérive au-delà de la zone à traiter. Ne pas appliquer par chimigation si la zone à traiter se trouve à moins de 100 mètres d'une zone résidentielle ou d'un parc. Une distribution inégale de l'eau traitée peut entraîner des dommages à la culture, un manque d'efficacité ou des résidus de pesticide illégaux dans la culture. Si vous avez des questions au sujet de l'étalonnage, communiquez avec un spécialiste provincial d'encadrement agricole, le fabricant du système ou tout autre spécialiste. Seule une personne qui connaît le système et l'équipement d'irrigation chimique et qui est responsable de leur fonctionnement, ou une personne qu'elle supervise, doit arrêter le système et apporter les modifications nécessaires, au besoin. Les utilisateurs doivent consulter les agences de réglementation provinciales et régionales pour connaître les restrictions d'emploi

potentielles avant d'appliquer un produit agrochimique avec de l'équipement d'irrigation par aspersion ou goutte à goutte.

Lorsque le système d'irrigation est utilisé pour effectuer un traitement pesticide, ne pas brancher ce système au réseau public de distribution d'eau, à moins d'avoir mis en place les dispositifs de sécurité recommandés pour les réseaux publics. Par « réseau public d'alimentation en eau », on entend tout système permettant d'approvisionner le public en eau courante pour la consommation humaine, dans la mesure où ce système comporte au moins 15 conduites de branchement ou approvisionne régulièrement une moyenne d'au moins 25 personnes par jour, au moins 60 jours par année. Les systèmes de chimigation branchés au réseau public de distribution d'eau doivent être munis d'un dispositif anti-refoulement pour zone à pression réduite (ZPR), ou tout autre mécanisme fonctionnel équivalent. Ce dispositif doit se trouver dans la conduite d'alimentation en amont du point d'introduction du pesticide. Comme solution de rechange au système ZPR, l'eau du réseau public de distribution doit être déversée dans un réservoir avant d'y ajouter le pesticide. Il doit y avoir un espace d'au moins deux fois le diamètre intérieur du tuyau de remplissage entre la sortie du tuyau et le seuil de débordement du réservoir. Le tuyau d'injection du pesticide doit être muni d'un clapet anti-retour à fermeture rapide, automatique et fonctionnel, visant à prévenir le refoulement de produit vers la pompe d'injection. Le tuyau d'injection du pesticide doit être également muni d'une électrovanne (type solénoïde) fonctionnelle, normalement fermée, située au point d'entrée du liquide dans la pompe d'injection, et branchée au mécanisme d'enclenchement. Ainsi, le produit ne pourra pas quitter le réservoir d'alimentation lorsque le système d'irrigation est arrêté (automatiquement ou manuellement). Le système doit être muni d'un mécanisme d'enclenchement fonctionnel pour que la pompe d'injection du pesticide s'arrête automatiquement lorsque le moteur de la pompe à eau s'arrête ou, s'il n'y a pas de pompe à eau, lorsque la pression de l'eau baisse au point d'influer négativement sur la distribution du pesticide. Le système doit être muni d'une pompe de dosage, telle une pompe d'injection volumétrique (p. ex., pompe à membrane), bien conçue et fabriquée à partir de matériaux compatibles avec les pesticides et qui peut être adaptée au mécanisme d'enclenchement.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION :

Conditions dans lesquelles AUCUNE zone tampon de pulvérisation n'est nécessaire :

- utilisations avec un équipement d'application manuel autorisées sur la présente étiquette;
- pulvérisateurs à capot ou à bouclier à faible dégagement qui empêchent le contact de la pulvérisation avec la culture, les fruits ou le feuillage;
- arrosage du sol ou incorporation au sol.

Les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe du produit et la lisière, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (comme les prairies, les zones forestières, les brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (p. ex., des lacs, des rivières, des marécages, des étangs, des fondrières des Prairies, des criques, des marais, des cours d'eau, des réservoirs et des milieux humides) et des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation (mètres) requises pour la protection :				
		des habitats d'eau douce dont la profondeur est :		des habitats estuariens/marins dont la profondeur est :		
		< 1 m	> 1 m	< 1 m	> 1 m	
Pulvérisateur agricole	Groupes de cultures 1-B, 1-C, 4-13, 5-13, 6, 8-09, 9, 22-B, et maïs, luzerne, arachide, asperge	1	1	1	1	
Pulvérisateur pneumatique	Groupes de cultures 11-09, 12-09, 13-07A, 13-07B, 13-07F, 13-07G, 14-11 et houblon	Premier stade de croissance	5	2	3	1
		Stade de croissance avancé	2	1	2	1
Épandage aérien	Groupes de cultures 1-B, 1-C, 6 et maïs	Voilure fixe	10	1	5	1
		Voilure tournante	5	1	1	1

Lorsqu'un mélange en réservoir est utilisé, consulter les étiquettes des partenaires de mélange, respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) parmi tous les produits utilisés dans le mélange en réservoir et utiliser la taille de gouttelettes (selon les catégories ASAE) la plus grosse indiquée sur les étiquettes des partenaires de mélange en réservoir.

Relativement à ce produit, les zones tampons de pulvérisation peuvent être modifiées selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant au Calculateur de zone tampon de la section sur les pesticides du site Canada.ca.

Section 10 – Instructions de mélange

RECOMMANDATIONS DE MÉLANGES EN RÉSERVOIR :

Ce produit peut être mélangé en réservoir avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent également le mélange en réservoir, à condition que l'intégralité des deux étiquettes, y compris le mode d'emploi, les précautions, les restrictions, les précautions environnementales et les zones tampons de pulvérisation sont suivies pour chaque produit. Dans les cas où ces exigences diffèrent entre les étiquettes des partenaires de mélange en réservoir,

l'étiquette la plus restrictive doit être suivie. Ne pas mélanger en réservoir des produits contenant le même ingrédient actif à moins qu'ils ne soient spécifiquement mentionnés sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange en réservoir de produits antiparasitaires peut entraîner une réduction de l'efficacité des pesticides ou une augmentation des dommages aux cultures hôtes. L'utilisateur doit contacter Bayer CropScience Canada Inc. au 1-888-283-6847 ou www.cropscience.bayer.ca pour obtenir des informations avant d'appliquer tout mélange en réservoir qui n'est pas spécifiquement recommandé sur cette étiquette.

Ne pas mélanger en cuve avec des fongicides azolés pendant la floraison.

COMPATIBILITÉ :

Si vous n'avez jamais essayé le mélange que vous envisagez, effectuez d'abord un test pour en établir la compatibilité physique.

SÉQUENCE DES ÉTAPES :

Voici la méthode de mélange appropriée de l'insecticide Sivanto Prime, seul ou en mélanges en cuve avec d'autres pesticides :

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur au quart ou au tiers d'eau propre.
2. Pendant que fonctionnent les systèmes de recirculation et d'agitation, ajouter tous les produits dans des sachets solubles (PVA) (voir la note*). Prévoir suffisamment de temps pour bien mélanger.
3. Continuer de remplir le réservoir jusqu'à la moitié.
4. Ajouter les poudres mouillables (WP), les granulés dispersables dans l'eau (WG/WDG) ou les suspensions (FL/SC).
5. Prévoir suffisamment de temps pour bien mélanger chaque produit ajouté.
6. Ajouter la quantité requise d'insecticide Sivanto Prime.
7. S'il y a lieu, ajouter les autres éléments du mélange en cuve : concentrés émulsifiables (EC), engrais et oligo-éléments.
8. Remplir le réservoir au niveau souhaité et maintenir constamment l'agitation pour assurer l'uniformité de la bouillie de pulvérisation.

*NOTE : Ne pas utiliser de sachets solubles (PVA) dans un mélange en cuve regroupant des produits qui contiennent du bore ou libèrent du chlore libre. La réaction entre le PVAL et le bore ou le chlore libre donne un plastique qui n'est pas soluble dans l'eau ou dans les solvants.

Section 11 – Cultures de rotation

Toute culture indiquée sur cette étiquette, ou toute culture pour laquelle une limite maximale de résidu (LMR) pour l'ingrédient actif a été établie, peut être semée dans les zones traitées dès qu'il est possible de le faire, d'un point de vue pratique, après la dernière application.

Un intervalle de replantation de 6 mois s'applique pour les betteraves à sucre.

Les cultures d'engrais vert et les autres cultures-abri non destinées à la consommation humaine ou animale sont des cultures de rotation acceptables qui ne demandent pas un intervalle de replantation après le traitement. Ne pas utiliser ces cultures-abri comme fourrage ni les récolter pour l'alimentation humaine ou animale.

Pour toutes les autres cultures, un intervalle de replantation de 12 mois doit être respecté.

Section 12 – Délais d'attente avant la récolte

Culture	DAAR (jours)
Sous-groupe de cultures 1-B : légumes-racines (sauf la betterave à sucre)	7
Sous-groupe de cultures 1-C : légumes-tubercules et légumes-cormes	7
Groupe de cultures 4-13 : légumes-feuilles	1
Groupe de cultures 22-B : légumes-pétiotes	1
Groupe de cultures 5-13 : légumes-tiges et légumes-fleurs du genre <i>Brassica</i>	1
Groupe de cultures 6 : graines ou gousses de légumineuses	7 (foliaire), 21 (soja sec)
Groupe de cultures 8-09 : légumes-fruits	1 (foliaire), 45 (terrestre ou ensillon)
Groupe de cultures 9 : cucurbitacées	1 (foliaire), 21 (terrestre)
Groupe de cultures 11-09 : fruits à pépins	14
Groupe de cultures 12-09 : fruits à noyau	14
Sous-groupe de cultures 13-07A : mûres et framboises	0
Sous-groupe de cultures 13-07B : petits fruits des genres <i>Ribe</i> , <i>Sambucus</i> et <i>Vaccinium</i> (sauf le pimbina)	3
Sous-groupe de cultures 13-07F : petits fruits de plantes grimpantes	0 (foliaire), 30 (terrestre)
Sous-groupe de cultures 13-07G : petits fruits de plantes naines, y compris la fraise	0
Groupe de cultures 14-11 : noix	7
Maïs : sucré, de grande culture, à éclater, de semence	7 (maïs sucré, fourrage, ensilage, fauchage pour le foin) 21 (grains, épis débarrassés des grains)
Luzerne	7
Houblon	21
Arachide	7
Asperge	N'est pas applicable (application après récolte seulement)

Section 13 – Recommandations sur la gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, l'insecticide Sivanto Prime contient un insecticide appartenant au Groupe 4D. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide Sivanto Prime et autres insecticides du Groupe 4D. Les individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même site. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, utiliser l'insecticide Sivanto Prime ou les insecticides du même Groupe 4D avec des insecticides ou acaricides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Avant d'appliquer l'insecticide Sivanto Prime, identifier correctement l'insecte et s'assurer que des seuils économiques et agronomiques recommandés par les spécialistes provinciaux ou en GIP sont atteints.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Bayer CropScience par Internet à l'adresse www.cropscience.bayer.ca ou en composant le 1 888 283-6847.

Sivanto Prime est une marque déposée de Bayer CropScience.